



**congés d'été 2024 amputés,
0 compensation indemnitaire
ni congé supplémentaire...**

Pour les JO, les autorités se jouent des agents ?

Elles courent à la disqualification !



À l'instar de la mascotte « phrygienne », symbole important de l'Histoire de France... et pourtant fabriquée en Chine (!?), la précarisation de l'emploi des douaniers français est... En marche !



L'austérité rattrape les autorités...

Les futurs Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024) ne finissent pas de faire parler d'eux. Six ans après la décision d'attribution au printemps 2017, et à 9 mois de la cérémonie d'ouverture, l'essentiel n'est pas assuré.

L'infrastructure de transport public n'est pas prête.

Les travaux sont encore en cours pour que les personnes spectatrices soient acheminées correctement dans les enceintes sportives.

Le dispositif de protection des populations n'est pas défini.

La gestion calamiteuse de la finale de la Ligue des champions de football fin mai 2022, et surtout les émeutes urbaines de la fin juin 2023 ont désarçonné les organisateurs et les autorités. Le Gouvernement en appelle à la mobilisation d'un maximum de personnels, sans pouvoir définir :

- ni une doctrine d'emploi,
- ni (et encore moins!) des mécanismes de compensation...



Le nouvel expédient hiérarchique : le chantage mêlé de lâcheté ?!

Dès le 1^{er} semestre 2023, nous avons demandé syndicalement des clarifications, la rumeur administrative bruisant de consignes strictes en matière de congés en 2024 envers les personnels de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI).

Après diverses relances, en et hors instances représentatives du personnel (IRP), la « haute » administration douanière a transmis aux organisations syndicales (OS) une note d'information en date du 07/07/2023.

Cette note, signée de la main même de la Directrice générale (DG) Isabelle Braun-Lemaire, a le mérite d'exister. Mais elle a plusieurs défauts.

Les destinataires sont strictement limités !

La note est seulement adressée aux directeurs interrégionaux (DI). Cela fait peut de monde ! Ne sont pas destinataires de cette note :

- Ni les directeurs régionaux (DR),
- ni les chefs de pôle,
- ni les chefs divisionnaires,
- ni les chefs de service,
- et encore moins les agents !

La pression sur les congés est officialisée et généralisée !!

« L'ensemble des directions interrégionales sont susceptibles de devoir mettre en place une limitation des possibilités de congés annuels et RTT des agents à l'été 2024, entre début juillet et la mi-septembre, plus particulièrement pendant le déroulement des jeux (cérémonies et compétitions) du fait des nécessités de service ».

La DG se défause sur les directeurs locaux, eux-mêmes invités à se défauter sur les encadrants locaux !!!

*« Les chefs de service déconcentrés sont invités :
- à informer les agents afin de leur permettre d'anticiper le plus en amont possible cette contrainte en période traditionnelle de congés en famille ;
- et à inciter les agents à prendre leurs congés et RTT avant ou après la période estivale »*

[...]

« Si les congés annuels constituent un droit pour les agents publics, les dates de ces congés restent soumises à l'accord exprès du chef de service, qui peut s'y opposer si les nécessités de service le justifient. »



Un cadre géographique ambivalent : faussement diviser pour mieux régner ?

Dans sa note du 07/07/2023, la DG établit une classification des directions territoriales les plus mobilisées par les JOP 2024, selon la méthode du « en même temps ».

1°) D'un côté, il y a un cadre géographique avec une priorisation en 3 niveaux selon la proximité avec les sites olympiques.

- D'abord l'Île-de-France.
- Ensuite :
 - les aéroports de Paris et les Hauts-de-France pour leur proximité avec Paris,
 - ainsi que PACA-Corse pour la tenue des épreuves nautiques à Marseille.
- Enfin les autres directions.

Ainsi la note DG du 07/07/2023 indique :

« Concernant les directions interrégionales, celles-ci font l'objet d'une répartition en trois niveaux permettant d'adapter le niveau de mobilisation des effectifs et la priorisation des allocations de renforts selon l'importance de leur participation aux JOP :

- 1^{er} niveau : Direction interrégionale d'Île-de-France, avec un aux de disponibilité ou de présence global de 100% de ses brigades de surveillance et de ses unités spécialisées (équipes cynophiles « explosifs », SMS-scanners mobiles, BSM).
- 2^e niveau : Directions interrégionales de Paris-Aéroports, des Hauts-de-France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces directions maintiendront un taux de disponibilité global de 80% pour les brigades de surveillance et de 100% pour les unités spécialisées (équipes cynophiles « explosifs », SMS-scanner mobiles).
- 3^e niveau : l'ensemble des autres directions interrégionales (incluant la DNGCD). Les taux de disponibilité globaux sont définis avec une plus grande souplesse par les DI pour tenir compte des situations propres à chacune et de façon à garantir non seulement la continuité de l'activité mais aussi des marges de redéploiement internes en cas de besoin. Pour le détail par directions interrégionales, il convient de se reporter aux plans établis à la suite des consultations engagées en mars et avril 2023 [NDLR : plans non communiqués aux organisations syndicales] [...]

2°) De l'autre, la « haute » administration dément cette classification, et indique que c'est l'ensemble des directions qui seront concernées.

a) Ainsi, cette note DG du 07/07/2023 affirme :

« Un principe de solidarité sera mis en œuvre entre les directions relevant du 3^e niveau et celles relevant des 1^{er} et 2^e niveau, de façon à répartir le plus largement possible la charge des JOP ».

b) Ensuite, la fiche transmise par le Secrétariat général (SG) de Bercy, pour le Comité social d'administration ministériel (CSAM) du 17/10/2023, affiche le tableau suivant :

Agents mobilisés pendant les JOP 2024	Un peu de plus de 7 000 agents (notamment filière surveillance DGDDI)
---------------------------------------	---

c) De fait, au regard des effectifs, nous concluons que c'est bel et bien les collègues Surveillance de l'ensemble des directions qui seront sursollicités !

Niveaux	Directions	Effectifs*	
		SURV	totaux
1 ^{er} niveau	DI Île-de-France (DI IdF)	526 <i>507</i>	1 151 <i>1 194</i>
	DI Paris-Aéroports (DIPA)	866 <i>775</i>	1 629 <i>1 412</i>
2 ^e niveau	DI Hauts-de-France (DI HdF)	1 050 <i>1 001</i>	1 634 <i>1 600</i>
	DI Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse (DI PACA-Corse)	579 <i>537</i>	1 102 <i>1 064</i>
	Sous total 2^e niveau	2 495 <i>2 313</i>	4 365 <i>4 076</i>
Sous total 1^{er} et 2^e niveaux		3021 <i>2820</i>	5516 <i>5 270</i>
3 ^e niveau	Autres directions de la DGDDI	5 405 <i>NC**</i>	11 525 <i>NC**</i>
Total DGDDI (1^{er}, 2^e et 3^e niveaux)		8 486 <i>NC**</i>	17 041 <i>NC**</i>

* effectifs « théoriques » en gras (effectifs de référence 2023), effectifs réels (au 31/12/2022) en italique et souligné

** Malgré nos demandes, la DG s'est refusée à communiquer les données pour le budget opérationnel de programme (BOP) de Centrale.

source : DGDDI (documents de travail GT emplois du 09/02/2023).



Un calendrier séquencé pour faussement rassurer : en réalité, les douaniers seront extrêmement mobilisés sur 3 mois (dès le 1^{er} juillet jusqu'au 15 septembre) !

Périodes	Taux de disponibilité	Précisions SOLIDAIRES
En amont	Taux de présence usuel	Sauf cellule de crise et CODT IdF
01/07 au 21/07/2024 JOP – montée en puissance	Taux de présence adapté selon DI Phase de déploiement des renforts JOP	= au moins 80% surtout dans les unités spécialisées (cynophiles, scanners, BSM)
22/07 au 25/07/2024 JOP – gestion des arrivées	Taux de présence adapté selon DI (gestion des voyageurs, demandes préfectorales, etc) Taux de présence maximal DIPA	= au moins 80% en IdF, HdF, PACA-Corse et 100% à la DIPA
26/07 au 11/08/2024 JOP – dispositif renforcé	Taux de présence maximal pour les DI de 1 ^{er} et 2 ^e niveau, sauf DIPA	= 100% en IdF, HdF et PACA-Corse et au moins 80% à la DIPA
13/08 au 27/08/2024 JOP – gestion des départs/arrivées	Taux de présence adapté selon DI Taux de présence maximal DIPA	= au moins 80% en IdF, HdF, PACA-Corse et 100% à la DIPA
28/08 au 8/09 JOP – dispositif renforcé	Taux de présence maximal pour la DI IDF	= 100% en IdF et au moins 80% à la DIPA, en IdF, HdF et PACA-Corse
8/09 au 15/09 JOP – gestion des départs	Taux de présence adapté en IDF (demandes préfectorales, gestion des voyageurs, etc) Taux de présence maximal DIPA	= au moins 80% en IdF, HdF, PACA-Corse et 100% à la DIPA
En aval	Taux de présence usuel	Sauf cellule de crise et CODT IdF



Des instances représentatives repoussées par les autorités : gagner du temps pour gagner de l'argent... sur le dos des agents !

Au niveau des instances représentatives du personnel (IRP), l'examen de la problématique n'est pas à la hauteur. Aussi bien à la DGDDI, qu'à Bercy au niveau des ministères économiques et financiers (MEF).

A l'heure actuelle, le compte n'y est pas et pour cause ! Nombre de questions essentielles n'ont pas encore été évoquées, ou à peine survolées, alors que la vie familiale et les conditions de travail des collègues sont en jeu !

Septembre 2023 :

la DGDDI remet à plus tard !

Inscrit à l'ordre jour de la formation spécialisée (FS) du Comité social d'administration de réseau (CSAR) tenu le 28/09/2023, le point JO a été repoussé d'un commun accord à la séance du CSAR programmée une semaine plus tard.

Or le 28/09/2029, les débats sur ce point ont été effectués en toute fin de séance, en vitesse accélérée, quasi au titre des « questions annexes ». La DG renvoie la discussion en détails à une *réunion technique* (RT) dédiée, programmée le lundi 27 novembre uniquement l'après-midi...

Pas la meilleure temporalité pour une négociation ? C'est que la « haute » administration n'en veut pas !

Octobre 2023 :

Bercy remet aussi à plus tard !

Au Comité social d'administration ministériel (CSAM) du 17/10/2023, SOLIDAIRES Douanes formule des demandes précises.

L'unique représentant hiérarchique de la DGDDI, M. Thomas Charvet, adjoint à la sous-direction réseau, muet sur les compensations (indemnitaires, de congé, etc), a fait une seule annonce : « *il est nullement question que les douaniers suppléent les forces de l'ordre. Ces missions nous les accomplirons avec nos méthodes et nos moyens* ».

Ce n'est guère mieux du côté du secrétariat général (SG) du ministère qui propose de « *faire un point à chaque CSAM* ». Le prochain CSAM aurait lieu début décembre...



SOLIDAIRES exige des réponses précises sur les mesures prises

Tour d'horizon des questions restées pendantes à cette date :

- **Quid de l'annonce d'un calendrier ferme et définitif permettant aux agent(es) de s'organiser dans leur vie familiale ?** La Préfecture de Police de Paris a d'ores et déjà communiqué¹ un calendrier aux fonctionnaires de police mobilisés pour cet événement à la portée planétaire... Pour SOLIDAIRES, a minima il importe de diffuser à l'ensemble des agents la note du 07/07/2023

- **Quid d'une prime pour compenser les restrictions au dépôt des congés annuels (CA) durant la période estivale Juillet-Août-Septembre 2024 ?** Une prime Fonction publique étant écartée, le périmètre de décision est ministériel et DGDDI. SOLIDAIRES Douanes exige une prime conséquente et non « cosmétique » ! Il faut aller sur le standard d'un 13^e, d'un 14^e et d'un 15^e mois. Pourquoi ne pas reconduire le dispositif mis en place lors des redéploiements COVID et s'aligner sur les primes Paris-Spécial ?

- **Quid des billets achetés par les collègues pour assister aux épreuves olympiques, préalablement à l'annonce d'une réquisition des effectifs en IdF et ailleurs ?** Seront-ils remboursés à la hauteur des frais engagés ? Dans quels délais ?

- **Quid des exceptions « pour cas de force majeure » ? Un dispositif a-t-il été pensé pour les collègues victimes d'impondérables durant cette période critique ?** Défection de la nourrice, etc, d'autant que le ministère identifie lui-même qu'il y aura des difficultés de transport en IdF.

- **Quid des possibilités de logement/hébergement à proximité ou dans les grandes agglomérations où se tiendront les épreuves olympiques ?** Étant donné, l'immense inflation des frais d'hôtellerie sur la période, des avances de frais massives seront-elles prévues ? Dans quels délais ?

- **Quid des prolongations de service éventuelles durant ces journées de réquisition ? Est-il prévu des jours de récupération ?** Nous rappelons la règle légale de non-dépassement des 48h00 sur 7 jours glissants !

- **Quid du report des congés annuels non pris lors de ces journées de réquisition ?**

Prolongation jusqu'au 1^{er} trimestre de l'année 2025 ou jusqu'au 31/12/2025 ? Pour SOLIDAIRES Douanes, si les autorités considèrent que l'on sera dans une période « exceptionnelle », alors le niveau de compensation doit être exceptionnel ! Chaque jour de congé non pris doit être compensé :

1 jour de congé refusé à l'été 2024 = 1 jour de congé supplémentaire !



Les personnels douaniers ne sont pas taillables et corvéables à merci

Alors que se profilent à l'horizon les Jeux de la XXXIII^e Olympiade, les autorités et la Direction Générale ne semblent toujours pas avoir pris la mesure de l'urgence de la situation et des attentes des personnels du terrain dans un contexte social et économique particulièrement explosif...

Il n'est que trop temps ! Sept ans après la sélection de la candidature de la ville de Paris aux JO, l'inaction et le manque d'anticipation risquent aujourd'hui de conduire « l'attelage France » dans le mur des réalités ! Les autorités devront garantir les congés aux collègues, et les compenser pour celles et ceux qui seront mobilisés.

À défaut, SOLIDAIRES soutiendra toute forme de rapport de force engagé par les collègues !

1 <https://www.leparisien.fr/jo-paris-2024/jo-de-paris-conges-dete-annulees-mutations-decalees-chez-les-forces-de-lordre-le-grand-chamboulement-14-10-2023-LGTOOTB3JF5BK3AUDV7P2WUU.php>

**Pour les JO, les autorités
se jouent des agents ?**

**Elles courent à
la disqualification !**



*À l'instar de la mascotte « phrygienne »,
symbole important de l'Histoire de France...
et pourtant fabriquée en Chine (!?),
la précarisation de l'emploi
des douaniers français est... En marche !*



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !